

Amiens, le 27 avril 2026

Monsieur Claude CLIQUET
Président du Centre de Gestion de la Somme

à
Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents d'Etablissements
Publics
Communaux et Intercommunaux

Objet : Elections professionnelles 2026 - Commission Consultative Paritaire (CCP)
Pré-listes de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s,

Conformément à l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 et dans le respect des dispositions des articles L. 272-1 et suivants et R. 272-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatives à la Commission Consultative Paritaire, le Centre de Gestion va devoir procéder au renouvellement des représentants du personnel de cette instance placée auprès du Centre de Gestion (une seule CCP compétente pour les trois catégories hiérarchiques A, B, C).

La CCP a pour rôle de donner un avis ou d'émettre des propositions, avant la prise de décision de l'autorité territoriale, sur des questions d'ordre individuel liées à la situation professionnelle des agents contractuels de droit public.

Les représentants du personnel sont élus uniquement par les agents contractuels de droit public des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion remplissant certaines conditions : être bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée ou être bénéficiaire depuis au moins deux mois d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou encore d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois, être en position d'activité ou de congé parental et être inscrit sur la liste électorale.

**Pour rappel, les élections professionnelles se dérouleront
le jeudi 10 décembre 2026.**

Toutefois, le Centre de gestion de la Somme ayant fait le choix de recourir au vote électronique pour ce scrutin, les électeurs pourront voter sur la période
du 4 décembre 2026 à 09h00 au 10 décembre 2026 à 12h00 (par smartphone, tablette ou ordinateur).

Il conviendra de saisir les agents contractuels de droit public directement sur votre espace extranet carrières **au plus tard le 29 mai 2026**. La procédure de saisie vous est transmise par mail via electionspro@cdg80.fr, adresse à utiliser pour toute correspondance relative aux élections professionnelles.

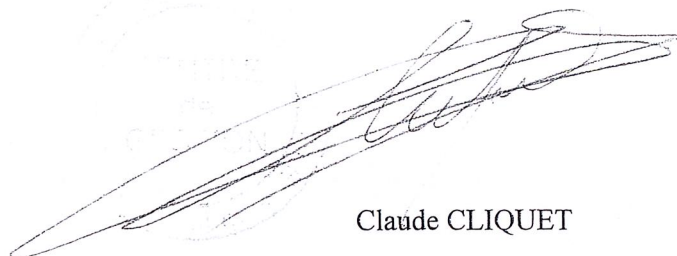
Je remercie les collectivités ne comptant pas d'agent de nous en informer, afin d'éviter toute relance inutile.

Afin de préparer ces élections, le Centre de Gestion doit disposer d'un fichier actualisé de **vos agents contractuels de droit public** à temps complet ou à temps non complet remplissant les conditions pour être électeur à la date du scrutin.

Je me permets de vous rappeler que le droit de vote des agents pour leur représentativité au sein des instances de dialogue social est une garantie statutaire et doit formellement être respecté par les employeurs en procédant à leur inscription sur les listes électorales.

Dans cette attente et vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Claude CLIQUET', written over a faint circular official stamp.

Claude CLIQUET